

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023
(Convocation faite le 13/07/2023)

Etaient présents : Jean-Loup EVRARD, Luc JONNET, Dominique KOBSCHE, Armelle SCHADECK, Gaëtan DEVOS, Jean-Merlys LOUFOUA, Cristina LUCAS, Benjamin NOEL, Nicolas VANDERHEEREN, Jennifer GUERIN.

Absents excusés : Julien GILLE ayant donné pouvoir à Luc JONNET, Séverine SALVY ayant donné pouvoir à Jean-Loup EVRARD, Christian ROMEDENNE ayant donné pouvoir à Jean-Merlys LOUFOUA, Benoît FRANCOIS ayant donné pouvoir à Dominique KOBSCHE et Ganaël VATON ayant donné pouvoir à Nicolas VANDERHEEREN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Régularisation du cadastre de la Rue Tortue - Déclassement du domaine public des parcelles AB362 et AB363

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Constate le déclassement du domaine public des parcelles AB362 et AB363 car elles n'ont plus d'affectation au domaine public et n'en font pas partie dans les faits,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires pour régulariser le cadastre en conséquence et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Réfection du toit de l'église

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander d'autres devis pour la réfection du toit de l'église afin de pouvoir statuer sur ce dossier lors d'une prochaine réunion.

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) établi sur une partie des propositions du groupe de travail placé auprès du Centre de Gestion

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA pour les adjoints administratifs et techniques,
- de prévoir les crédits correspondants au budget,
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} août 2023 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Cette délibération annule et remplace celle n°2917 du 14 octobre 2019.

Convention de mise à disposition d'un terrain entre la CAECPC et la Commune pour la création d'une station d'épuration

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain appartenant à la Commune avec la Communauté d'Agglomération d'Epernay pour la construction de la nouvelle station d'épuration et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Convention avec le Centre de Gestion de la Marne pour le dispositif de signalement

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune doit mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de

les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Décide de confier le dispositif de signalement au Centre de Gestion de la Marne
- autorise le Maire à signer la convention correspondante et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délégation au Maire de l'admission en non-valeur

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal refuse de déléguer à Monsieur le Maire la fonction d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dans la limite de 100€.

Installation d'un chauffage dans le local des associations

Le Conseil Municipal demande des précisions sur les devis présentés et donnera son avis lors d'une prochaine réunion.

Installation d'un adoucisseur d'eau à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner auprès de la CAECPC pour savoir si l'installation d'un adoucisseur d'eau au sel dans la salle des fêtes ne poserait pas de problème pour la consommation d'eau par la cantine.

Location de la salle des fêtes pour des cours de pilates

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition la salle des fêtes pour les cours de pilates dès le 30 août 2023 moyennant un loyer de 50,00 € par mois à partir de décembre 2023, le premier trimestre étant gratuit afin de laisser l'activité démarrer,
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle n°3215 du 26 juin 2023.

Travaux en cours et à venir :

Un point est fait sur les travaux en cours :

- Construction du bâtiment technique
- Lotissement communal.

Questions diverses :

Le Conseil charge le Maire de contacter la locataire du logement de l'école pour l'informer du projet de regroupement des écoles envisagé par la CAECPC qui engloberait tous les bâtiments de l'école élémentaire, y compris le logement.

Suite à la visite d'un agent de la Caisse des Allocations Familiales durant l'accueil de loisirs, le Conseil est informé que les tarifs d'abattement appliqués aux familles dont le quotient familial est inférieur à 800 doit être égal à 10% du tarif pratiqué en général.

Un point est fait sur la reprise du lotissement des Saules Bertin sans la présence de Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA et Madame Cristina LUCAS, habitants de ce lotissement : le Conseil a discuté sur certaines conditions de reprises qu'il imposera et souhaite connaître la position précise de la CAECPC avant de pouvoir statuer sur cette reprise.

Le Conseil exprime son incompréhension pour les comptes d'engagement citoyen qu'il faudra mettre en place pour les sapeurs-pompiers bénévoles qui ont intégrés le Centre Communal de Premières Interventions car la Commune finance déjà les formations liées à cette fonction.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD